

MAIRIE DE TOUCY

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 30 Juin 2016 A 20 heures</p>

Convocation du 24 juin 2016
Affichage du 05 juillet 2016

Le **30 juin 2016 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Jean-Jacques GUILLOTOT, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Robert GERMAIN, Michèle BONARDI, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART

Florence TOUZEAU par Bernard SALOMEZ, Anne-Marie REGNERY par Patrice VICART, Catherine BARBIER par Gérard PIESYK

Absent(s): Félix JACQ, Jean-Luc MINIER

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Sonia ALLARD - CARREAU

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2016. Tous les membres présents signent le registre.

- Mise à disposition d'un terrain de la commune de Toucy à la Communauté de Communes Coeur de Puisaye pour la construction d'une piscine intercommunale.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AU BENEFICE DE LA CCCP (DE 2016 67)

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2014/0219 du 20 juin 2014 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n° DE_2013_74 du Conseil Municipal de Toucy en date du 23 octobre 2013 portant sur le terrain d'implantation du projet de piscine intercommunale et en particulier sur la réalisation d'une étude de site ;

MAIRIE DE TOUCY

Considérant la présentation de l'étude de site pour l'implantation de la piscine intercommunale aux délégués communautaires le 28 mai 2015 et validant la base de loisirs de Toucy comme lieu d'implantation de l'équipement ;

Considérant la demande de la Communauté de communes Cœur de Puisaye portant sur la mise à disposition des terrains définis par l'étude de site propriétés de la Commune de TOUCY aux fins de construire une piscine intercommunale ;

Considérant la demande de subvention d'équipement sportif à solliciter auprès du Centre National pour le Développement du Sport par la Communauté de Communes Cœur de Puisaye pour financer la construction de l'équipement envisagé ;

Considérant la nécessité de soutenir cette demande par la disposition effective de la Communauté de communes Cœur de Puisaye d'un terrain accueillant la construction envisagée ;

Considérant que la Communauté de communes Cœur de Puisaye exerce la compétence « sport » et que, à ce titre, l'équipement envisagé entre dans le cadre de cette compétence et est donc d'intérêt communautaire ;

Considérant que l'équipement envisagé tend à satisfaire les besoins de l'ensemble de la population des communes membres du groupement, dont la population de la commune de TOUCY ;

Après lecture du projet de convention et débat sur ce grand projet intercommunal

Et sur proposition du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** par 21 voix pour, de mettre à disposition un terrain à la Communauté de Communes Cœur de Puisaye afin d'y construire une piscine intercommunale ;
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition de la parcelle référencée E 831, sise "Près de Vizaille" à Toucy YONNE, d'une superficie de 24 320 M², et toutes pièces s'y rapportant ;
- **PROPOSE** le versement d'un fonds de concours pour la réalisation de la piscine intercommunale, dont le montant serait déterminé en fonction des possibilités budgétaires de la commune.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

DELIBERATION TRANSMISE AU CONTROLE DE LEGALITE :
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AU BENEFICE DE LA CCCP
(DE_2016_67)